



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E41659

VALABLE JUSQU'AU 08/09/2025

ÉDITÉ LE 22/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1992
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 16/03/2022
60 000

Raison sociale : ABC BATIMENT

92 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93130 NOISY LE SEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 92B01149

Téléphone : 01 48 91 00 67

Fax : 01 48 46 43 93

Portable : 06 16 03 42 59

Siret : 384 923 207 00037

Code NACE : 4399C

Site Internet : www.abc-batiment.fr

E-mail : info.travaux@abc-batiment.fr

Numéro caisse de congés payés : 210358400142

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010051703004

Responsabilité légale :

JEREMY BUCAU INVEST (910 573 146) / JIMMY BUCAU CAPITAL (910 388 941)

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010051703004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/12/2021
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	13/12/2021
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	13/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/12/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	19/12/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/12/2023
o Isolation des combles perdus	19/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.